

L'homme et son occupation ancienne et récente du territoire dans le massif de Jbel Tichoukt (Moyen Atlas central, Maroc)

AZAMI HASSANI ADIL, Professeur de L'ESQ-M.E.N- et Docteur chercheur en Biogéographie – FLSH Dhar ELMahraz FES- Maroc.

Résumé

Dans cet article, nous avons essayé d'aborder la question de la relation entre l'homme et son occupation ancienne et récente du massif de Jbel Tichoukt (Moyen Atlas central), à travers une analyse des différents aspects de mutations récentes qui ont modifié profondément le mode de vie traditionnelle de la population locale dans cette région moyen-atlasique. L'organisation actuelle du territoire est le résultat de l'évolution séculaire des activités humaines, suite à des transformations héritées de la phase du protectorat où, le Moyen Atlas en général, s'est retrouvé face à un nouveau contexte sociopolitique imposé, et qui a engendré de profondes mutations dans son système pastoral et social qui vont affecter, ultérieurement, son organisation socio-spatiale et la modification de son système de production.

Mots clés : Tribu d'Ait Seghrouchène de Sidi Ali - massif de Jbel Tichoukt - Moyen Atlas central - Occupation du territoire - Organisation sociale - Mutations socio-spatiale.

Abstract:

In this article, we have tried to address the question of the relationship between man and his old and recent occupation of the Jbel Tichoukt massif (central Middle Atlas), through an analysis of the various aspects of recent changes that have profoundly modified the traditional way of life of the local population in this Middle Atlas region. The current organization of the territory is the result of the secular evolution of human activities, because of the transformations inherited from the protectorate phase where, the Middle Atlas in general, found itself facing a new imposed socio-political context, and which has engendered profound changes in its pastoral and social system which will subsequently affect its socio-spatial organization and the modification of its production system.

Keywords: Tribe of Ait Seghrouchène of Sidi Ali - Jbel Tichoukt massif - Central Middle Atlas - Occupation of the territory - Social organization - Socio-spatial changes.

Introduction

Dans le Moyen Atlas, l'utilisation ancienne de l'espace et des ressources était assurée par les entités ethniques et territoriales (tribus) allongées tout au long de cette chaîne moyen-atlasique. Durant la période précoloniale, ces tribus intervenaient librement dans la gestion des ressources naturelles et géraient les conflits entre pasteurs exploitant ces ressources selon des droits coutumiers, basés sur l'appropriation collective des forêts et des pâturages et la création de grands finages où la forêt était un des supports de l'organisation agraire (Auclair, 1999). De même, la transhumance était la pratique pastorale la plus répandue dans cette région. Elle est fondée sur les déplacements verticaux et rythmiques des troupeaux et des pasteurs entre les pâturages d'hiver situés aux basses altitudes (plaines et piémonts), dites *Azaghar* et les parcours d'été, localisés dans les hautes altitudes (*Almou*). À l'installation des autorités du protectorat, cette population s'est retrouvée face à un nouveau code qui délimite les domaines d'Etat et conditionne rigoureusement la pratique de la transhumance. Après l'indépendance, et suite à ces transformations héritées de la phase du protectorat, le Moyen Atlas a subi de profondes mutations dans son organisation territoriale et socio-spatiale.

1. Organisation sociale et mutations socio-spatiales

1.1. Mode d'organisation sociale traditionnelle

Il ne s'agit pas de retracer la longue histoire du peuplement de la région moyen-atlasique, ni de présenter une analyse anthropologique des différentes structures sociales de la tribu *des Ait Seghrouchène de Sidi Ali* qui occupe jusqu'aujourd'hui le territoire de notre étude. Mais il serait important de rappeler brièvement les grands traits de l'organisation sociale traditionnelle et de l'utilisation ancienne de l'espace, et déterminer dans un second temps, les différents processus d'évolution et de mutations récentes qu'a connu le Moyen Atlas, en général, et la zone d'étude, en particulier.

Le Jbel Tichoukt fait partie du Moyen Atlas central, dans sa partie plissée. Il s'agit d'un haut chaînon anticlinal qui culmine à 2794 m. Sur le plan administratif, il est situé dans le territoire de quatre communes rurales de la

province de Boulemane (El Mers, Skoura-Mdaz, Guigou et Serghina) et une urbaine, la municipalité de Boulemane. Il constitue le noyau de la tribu de *Ait seghrouchène de sisi Ali*, une des deux groupes de la grande tribu des *Ait Seghrouchène* (ceux de *sidi Ali* et d'*immouzzar kandar*). C'est dans le massif de Jbel Tichoukt et ses bordures qu'ils forment la tribu la plus étendue de la région, en occupant la partie sud orientale du Moyen Atlas central.

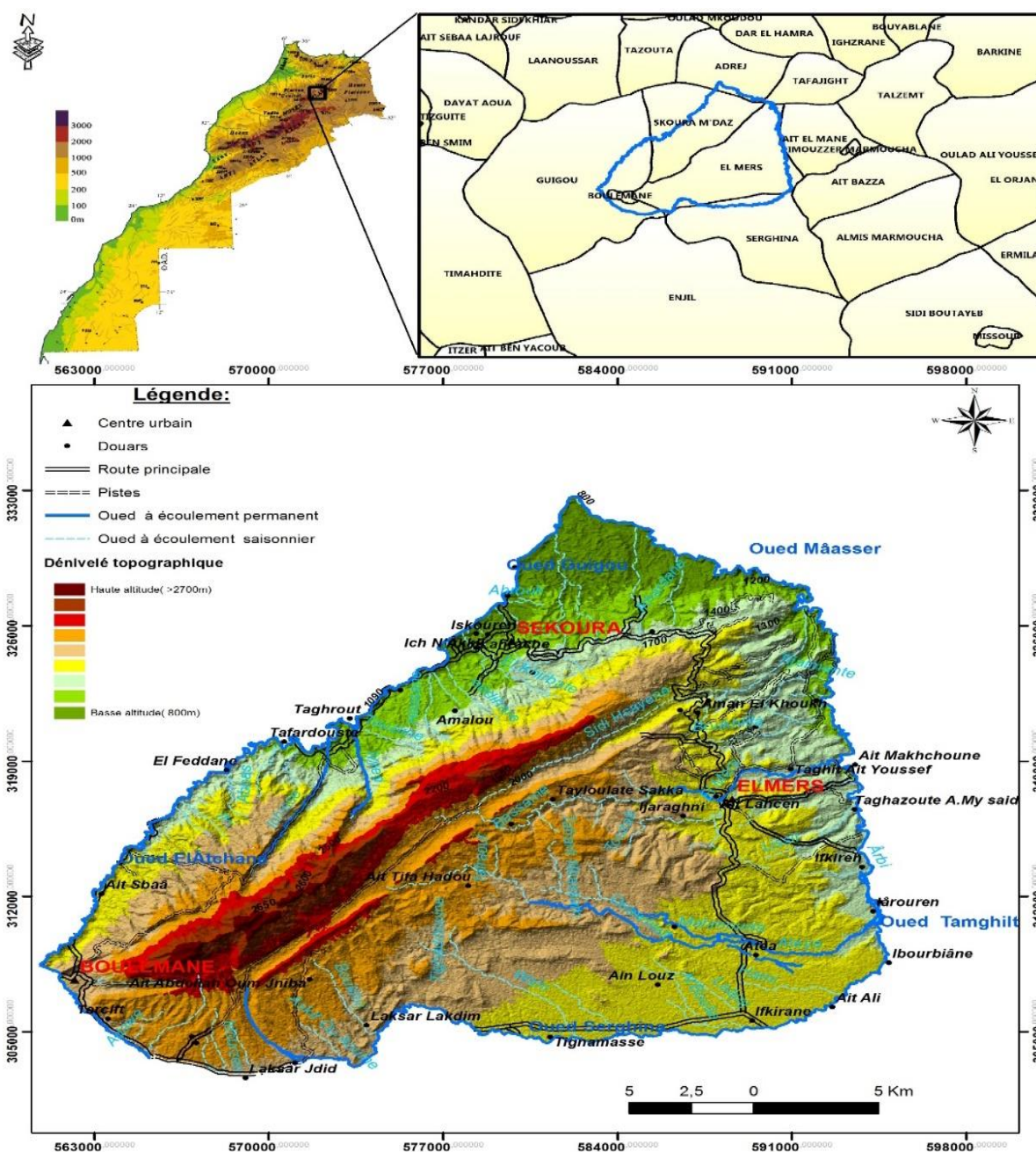


Figure1 : Site et situation géographique de Jbel Tichoukt

Source : Azami Hassani Adil, 2020

Venues tardivement de l'E en remplaçant les tribus arabes de *Beni Abad* et *Ait Lahcen* et *Ahl skoura* (Anouar, 2012). Ils sont composés de montagnards sédentaires vivant dans des villages sur le versant sud du Moyen Atlas qui domine la plaine de la *Moulouya* et de transhumants qui se déplacent avec leurs troupeaux en hiver en accédant à la région d'*Azrou*, le causse d'*Amekla* et le *dir de sefrou* (Jennan, 1986). Leur territoire est limité :

Au N par la tribu d'*Ait youssi Amekla* qui se compose de la fraction d'*Ait Mhand Tagnanayt* et la fraction d'*Ait Mouragh Tazoute*.

Au S par la tribu d'*Ait youssi d'Enjil* qui se compose de la fraction d'*Ait Othmane*, la fraction d'*Ait Rami* et la fraction d'*Ait Benmoussa*.

À l'O par la tribu d'*Ait youssi de Guigou* qui comprend deux fractions : *Ait Halli de Guigou* et *Ait Halli de Boulemane*.

À l'E par la tribu des *Ait Alahem Adraj* et la tribu de *Marmoucha* qui se compose de la fraction d'*Ait Almane* et la fraction d'*Ait Bazza*.

Pour cette tribu qui vivait depuis longtemps sur un mode de vie traditionnelle à base de pastoralisme, l'espace étendu des tribus limitrophes constituait pour elle, une terre d'élevage par excellence, en offrant aux troupeaux de vastes espaces pastoraux tout au long de l'année, notamment à l'Est de *Boulemane*, dans les dépressions de *skoura*, d'*Adrej*, d'*Ain Nokra* et de *Tighboula* (Jennan, 1986). Cette pratique pastorale fonctionnait selon des accords anciens (antérieurs à la phase coloniale) soumis à des règles de voisinages entre les membres de la *jmâa* des trois tribus de la circonscription de *Boulemane* (*Ait Seghrouchène de Sidi Ali*, *Ait Youssi d'Enjil* et *Ait Youssi de Guigou*). Ces déplacements conventionnés entre les *Azagars* d'hiver et les *Almous* d'été ont pu garder l'équilibre entre les potentialités du milieu qui est soumis à des conditions climatiques particulières durant la période hivernale d'une part, et les besoins des transhumants d'*Ait Seghrouchène de Sidi Ali*, d'autre part. Ces derniers et selon les archives françaises comptaient en 1916 près de 1705 tentes (Anouar, 2012), réparties inégalement sur l'espace, et envoyaient chaque année près de 9000 moutons dans la région la plus abritée et mieux pourvue en pâturages, comprises entre *Boulemane*, *Achlouj*, *Ain Nokra* et *Tighboula*. De même, cet effectif du cheptel a remarquablement évolué à partir de 1934 et a passé en dix ans, de 160.000 à 300.000 têtes (Jennan, 1986). Cette particularité à vocation pastorale ne pouvait guère exclure la pratique culturelle

de subsistance chez les *Ait Seghrouchène de Sidi Ali* sur les piémonts et les vallées intramontagnards. Une pratique qui sera redynamisée au profit des terrains de parcours durant la phase coloniale. Cette extension a été estimée entre 1934 et 1939 de près de 3500 ha sur les terrains de parcours (Jennan, 1986).

1.2. Mutations socio-spatiales

1.2.1. Mutations récentes du mode de vie traditionnelle

Le début du 20^{ème} siècle a été marqué par de profondes mutations qui ont touché le mode de vie de la population du Moyen Atlas. C'est avec l'installation des autorités coloniales françaises que ces changements progressifs ont engendré de nouvelles formes d'occupation de l'espace et de son utilisation. Dans son étude sur les mutations récentes des campagnes du Moyen Atlas et de ses bordures, *Jennan*, (1986) explique que : « *l'espace rural, jusqu'à l'arrivée du protectorat n'opposait que de rares limites au libre déplacement des tribus semi-nomades ou transhumants et les parcours tribaux n'étaient pas une propriété, mais un territoire, espace politique et temporel dont l'entendue et la localisation dépendaient du poids démographique du groupe, de sa capacité à l'exploiter et de la nature des traités passés avec les groupes voisins* ». Cette organisation ancienne de l'espace s'est trouvée face à une nouvelle réalité avec la pénétration de la colonisation française qui, pour des raisons sécuritaires (résistance puissante des montagnards) adopta une stratégie de soumission basée sur l'encerclement de la population dans les montagnes et l'interdiction de la transhumance hivernale vers les *Azaghars*. Cette stratégie provoqua une coupure entre les pasteurs et leurs terroirs de parcours et créa une perturbation des axes de parcours et une régression remarquable de la mobilité des troupeaux. C'est le cas des transhumants de *Ait Seghrouchène de Sidi Ali* qui trouvèrent de grandes difficultés au moment de la pacification du Moyen Atlas et ils restèrent encerclés dans les sommets de Tichoukt. Leurs transhumants guerriers firent l'objet de poursuite des autorités coloniales en constituant les dernières poches de résistance autour de Tichoukt avant la soumission totale du Moyen Atlas. Après cette soumission, la question de la reprise de la transhumance se posa fortement entre les *jmâa* des tribus et les autorités françaises (Jennan, 1986).

Cette pratique de transhumance sera réglementée par la suite en la soumettant à de nouvelles conditions (cahiers de la transhumance) qui réorganisèrent rigoureusement les déplacements des bergers et de leurs troupeaux. Cette régression de mobilité de transhumants a été accompagnée

d'une réduction de l'espace pâturé avec l'application du *Dahir* du 3 janvier 1916 portant règlement spécial sur la délimitation du domaine de l'Etat. Et depuis 1917, le patrimoine forestier domaniaalisé dans sa majeure partie et soumis au régime forestier, relève de la compétence des Eaux et Forêts. Devant cette nouvelle procédure, la population fut vidée progressivement de son espace vital de survie, et la pratique de la transhumance persiste péniblement selon des accords internes, mais plus limitée spatialement et réduite à un déplacement contrôlé (Jennan, 1986).

Ce processus de restriction des pâturages de tribus a été fortement accentué par l'application du *Dahir* de 1919, portant sur les terres collectives, qui sont également mises sous tutelle étatique et seulement les terres cultivées et les friches furent exclues de cette gestion étatique et considérées propriétés privées.

Dans ce nouveau contexte sociopolitique imposé, et face à ces interventions, les populations montagnardes ont réagi brutalement par le déboisement clandestin, soit pour agrandir leurs territoires agricoles, soit pour tirer des profits complémentaires du bois des forêts qui ne leur appartenaient plus (Tag, 1996). De même la disparition progressive du libre mouvement de transhumance et la tendance vers la sédentarisation ont entraîné de fortes mutations sur le système d'élevage. Ce dernier a changé vers un mode agropastoral, mais comme l'explique *Chahhou*, (2000) in *Bekkari*, (2009), ce changement a été socialement sélectif selon les moyens matériels des éleveurs. Ceux qui ont trouvé les moyens matériels ont pu alterner entre l'agriculture et l'élevage, mais les autres qui sont peu dotés en terre, ont abandonné cette activité (Bekkari, 2009).

Dans le même sens, la mise en culture a progressé par l'extension des terrains défrichés au détriment des forêts et des matorrals (Labhar, 1998) et au profit des parcours. Cette dynamique évolutive des terrains cultivés a été favorisé par la modification introduite par le régime colonial français sur le statut foncier national, en allongeant les mains des colons sur les terrains de cultures aux piémonts et tout au long des vallées fertiles et riches en eau, et en facilitant la procédure de la privatisation des terres, et à la destruction de l'organisation socio-spatiale de la tribu.

1.2.2. Nouvelle organisation territoriale

Parmi les grands traits de la mutation profonde qui a affecté les espaces ruraux marocains est celui de la réorganisation administrative du Maroc indépendant. Ce passage d'une organisation ancienne basée sur des structures tribales représentées par les membres de la *Jmâa* administrative (selon le Dahir du 21 novembre 1916), conservée par les autorités du protectorat et administré par le pouvoir central, vers une nouvelle organisation territoriale entraîna la rupture entre les tribus et leurs terroirs habituels.

Cette réforme introduite aux textes législatifs du royaume au lendemain de l'indépendance avait contribué au relâchement du pouvoir de la tribu et de son commandement aux terroirs, en limitant leur droit de décision et d'action, ce qui a provoqué l'affaiblissement des structures collectives d'exploitation (Jennan, 1986). Cette disparition des anciennes structures siégées par la *Jmâa* a été remplacé par un Conseil communal (entre 1959 et 1960) qui représente la commune rurale au lieu de la tribu. Cette dernière et suite à cette nouvelle division communale, peut être représentée par une ou deux communes rurales et couvre plusieurs petites unités ethno-administratives qui sont les fractions administratives (*Machiakha*).

Le tableau suivant présente le nouveau découpage administratif de notre terrain d'étude et sa correspondance tribale :

Tableau 1: Découpage administratif du terrain d'étude

Cercle	Caïdat	Commune rurale	Tribu	Fractions	Principaux douars du Terrain d'étude
Boulemane	Skoura	El Mers	Ait Seghrouchène de Sidi Ali	El Mers	El Mers centre / Ait Lahcen/ Taghit Ait Youssef/ Ait Makhchoune/ Ait Youssef ouhadou/ Ait sbaâ /Ait Benyachou/ Ait Belkacem ouhamou/ Ait Oushroutou / Tilmirate
				Ait Abdallah	Ait benchrif / ourbiane/ Ifquirène/ Ait hssayen ouhadou/ Iârourène
				Ait Ahmed	Tiquidirène/ Taghzoute Ait My Said/ Ait Tiffa Ouhaddou / Ijraghni/ Tayloulat Sakka
				Oum Jniba	Ait Rahou ou Mohamed / Irdouzène / Ait abdallah / Ait Abdelouhab / Tarçifat/ Ait Ali oulahcen Ighrane
		Skoura Mdaz		Bnighrayem Ait Saleh	Taghroute/ Boumâlla/ sacha / Elfedane/ Taferdouste/ Ait saleh

Boulemane				Skoura	Ichnaâki/ Lahrache / sidi Mahyou/ Iskourène / Tajine / skoura centre	
				Idrassène	Ait hamou on yahya / Amalou / Tikhzanine/ Tadoute / Amane N'tourine	
		Serghina		Ait youssi d'Enjil	Ait Benmoussa	Laksar jdid/ Tighermatine/ Laksar Lakdim
					Ait Othmane	Iquirène / Tignamasse / Ifquirène / Ain Louz/ Atéa / Ait Ali
		Guigou		A.yous si de Guigou	Ait Halli Boulemane	Ait Sbaâ Kzala

Source : Haut-Commissariat au Plan & communes rurales (El Mers, Skoura-Mdaz, Serghina, Guigou) & monographie de Boulemane

2. Modes actuels de l'utilisation de l'espace

2.1. Utilisation de l'espace forestier

Le domaine forestier du Jbel Tichoukt fait partie, administrativement de la forêt de Guigou qui couvre un secteur important du bassin de Mdaz, de la cuvette de Skoura, de la Haute Moulouya et de Jbel Tichoukt (Plan d'aménagement de Guigou, 1996). Ce dernier, considéré comme massif forestier par excellence, et constitué de cinq cantons forestiers (unités de gestion forestière au niveau de la direction des Eaux et Forêts), s'étend sur une surface de 25567,1 ha, soit un taux de 44,2% de la superficie totale de la forêt de Guigou (estimée à 57767,2 ha). Les groupements ethniques usagers de cet espace forestier se caractérisent par une multitude des fractions usagères (10 fractions constituées de 45 douars). Ils détiennent les droits d'usages autorisés par la législation forestière nationale, notamment les anciens dispositifs du *Dahir de 1917* et les divers textes relatifs à ce droit, qui est garanti seulement pour la satisfaction des besoins familiaux, et l'usage ne peut excéder la possibilité de la forêt. L'article 7 de l'arrêté du 22 juin 1936 a défini le droit d'usage par : « la jouissance coutumière est ancestrale d'un produit de la forêt consommé sur place et dans la limite des besoins familiaux, étant précisé que l'exercice du droit d'usage ne peut excéder la possibilité de la forêt, ni nuire à sa conservation ».

Ces fractions bénéficiaires pratiquent leurs droits habituels (le parcours en forêt et le ramassage du bois mort gisant par terre) et en plus de ces droits, quelques fractions appartenant à la commune rurale de *Skoura-Mdaz* détiennent

le droit d'exploitation des plantes médicinales et aromatiques, notamment la nappe du *romarin*. Quant aux habitants des douars des fractions appartenant à la commune d'*El Mers*, ils pratiquent fortement l'agriculture au niveau des vides labourables et se servent des terrains de parcours très convoités par les éleveurs, notamment les clairières de chêne vert et de cèdre rencontrées dans les terroirs des fractions d'*Oum-Jniba* et de *Bni Ghrayème-Ait saleh*. La mise en culture au cœur de la forêt est rencontrée dans toute la zone d'étude. Il s'agit d'un système « *agro-forestier de fait* » qui n'est plus légalisé par l'administration des Eaux et Forêts qui a abandonné l'usage payant de ces terrains cultivés (Quarro, 2010).

Ainsi, la gestion de l'espace forestier se trouve face aux contraintes liées aux usages abusifs qui dépassent les possibilités de la forêt, chose qui pousse les services de l'administration des Eaux et Forêts à adopter de nouvelles stratégies, basées sur une gestion participative. Celle-ci consiste en la réhabilitation des zones forestières dégradées, en impliquant la population locale dans la gestion des mises en défens et en les intégrant aux différents processus d'actions (reboisement, organisation des pasteurs, zones de parcours...etc.).

2.2. Utilisation de l'espace pastoral

L'analyse des données issues de l'enquête socio-économique et sylvopastorale au niveau des 15 douars répartis sur 10 fractions usagères de la zone d'étude a permis de distinguer trois types d'espaces pastoraux exploités par la population, à savoir : le parcours en forêt, le parcours hors forêt et le parcours dans les terrains de culture (AZAMI HASSANI, A, 2020). L'usage de ces espaces est basé sur le pâturage libre et continu, soit à l'intérieur des espaces pastoraux appartenant à la même fraction ou bien en dehors de la fraction avec des mouvements limités dans cette zone d'étude. Les mouvements de transhumance et la pratique coutumière d'*Agdal* sont abandonnés depuis des années, dans la quasi-totalité de la zone d'étude. L'exploitation des parcours forestiers couvre plus de la moitié de l'ensemble des zones de parcours utilisés, avec près de 61,5% des pâturages exploités, suivis par les parcours hors forêt à raison de 25,1% des pâturages fréquentés, alors que les parcours dans les zones agricoles occupent une place non négligeable au niveau de 283 ménages enquêtés, soit un taux de 13,4% (AZAMI HASSANI, A, 2020).

La superficie totale des parcours existants est estimée à 60826,7 ha. Le plus important est l'espace pastoral forestier, avec plus de 42 % de la superficie totale des parcours de la zone d'étude (AZAMI HASSANI, A, 2020). La pression sur

ces espaces sous l'effet de parcours est très prononcée du fait que cette zone fait l'objet d'exploitation d'un important cheptel (essentiellement ovin et caprin) durant toute l'année. Il s'agit d'une zone où l'élevage pastoral présente une activité importante tributaire des ressources naturelles provenant de la forêt. Ce système d'élevage des petits ruminants se faisant, en général, d'une manière traditionnelle et assuré, essentiellement, par les membres de la famille. Leur alimentation repose essentiellement sur les parcours forestiers qui contribuent à environs 2/3 des apports alimentaires nécessaires. Cependant, en hiver, les éleveurs se servent de fourrage (orge, paille et luzerne) pour la complément alimentaire de leur cheptel étalée du mois d'Octobre jusqu'à Février (AZAMI HASSANI, A, 2020).

2.3. Utilisation de l'espace agricole

L'espace dévolu à l'agriculture s'étend sur une superficie de 23672 ha au niveau de toutes les communes du territoire étudié. Cette surface agricole utile (S.A.U) diffère d'une commune à l'autre, ainsi que d'un douar à l'autre en fonction de leur situation géographique et de la vocation économique de chaque localité.

Commune	S. A.U (ha)		
	Bour	Irriguée	Total
Guigou	7197	3048	10245
Serghina	3415	504	3919
Boulemane	1277	10	1287
Skoura- Mdaz	1853	2000	3853
El Mers	3568	800	4368
Total	17310	6362	23672

Tableau 2: Répartition de la surface agricole

utile (S.A.U) dans les communes de Tichoukt

Source : D.P.A de Boulemane (2009/2010)

Il ressort de ce tableau que :

Le Bour prédomine largement l'activité agricole locale, avec 17310 ha, soit 73,1% de la S.A.U du territoire concerné. Par contre, la surface estimée à l'irrigué est de 6362 ha, soit 26,9% du total de l'espace agricole exploité.

Au niveau des localités étudiées, les exploitations Bour occupent la plus grande part de la S.A.U, notamment dans les communes d'*El Mers*, *Guigou*, *Serghina* et *Boulemane*. Ces exploitations représentent respectivement 81,7 %, 70,2 %, 87,1% et 99,2% de la S.A.U dans chaque commune. Par contre, l'irrigué domine particulièrement dans la commune de Skoura-Mdaz avec 2000 ha, soit 51,9% de la S.A.U exploitée.

La proportion de la S.A.U occupée par la commune rurale de *Guigou* est importante par rapport aux autres communes. Elle occupe seule près de 43,2% du total de la S.A.U existante dont 47,9% de la surface irriguée au niveau de cette région. Les investigations du terrain ont montré que le mode cultural est traditionnel dans sa majorité, destiné essentiellement à la satisfaction des besoins des ménages et à la consommation familiale. Les petites exploitations dominent dans cette région (moins de 5ha), ce qui affaiblit la rentabilité agricole et crée des difficultés au niveau de la mise en valeur agricole. La répartition des exploitations dans la région affirme que plus de 57,7% des exploitations sont moins de 5ha, et que les grandes exploitations (plus de 20 ha) ne représentent que 1% du total des exploitations (Tableau 3).

Tableau 1: Typologie des exploitations agricoles

Commune	0 à 5 ha		5 à 10 ha		10 à 20 ha		>à 20 ha		Total des exploitations (Ha)
	Nbre	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	
<i>Guigou</i>	1228	81.8	171	11.4	57	3.8	45	3	1501
<i>Serghina</i>	584	72	110	13.5	54	6.7	63	7.8	811
<i>Boulemane</i>	2253	59	1400	36	200	5	-	-	3853
<i>Skoura Mdaz</i>	110	70.3	26	16.9	16	10	5	3	157
<i>El Mers</i>	2000	46	2000	46	368	8.4	-	-	4368

Source : D.P.A de Boulemane (2009/2010)

Actuellement, le massif de Tichoukt assiste à une nouvelle restructuration du système agraire traditionnel, basé sur une culture céréalière de subsistance (qui est toujours dominante) vers une culture irriguée (de vastes champs d'oignon et arboriculture fruitière à base des oliviers, des amandiers et des

cerisiers) qui ne cesse de progresser. En effet, celle-ci connaît une extension remarquable, notamment dans la cuvette de Skoura et le versant S-E du massif de Tichoukt (AZAMI HASSANI, A,2020).

Conclusion

Le massif de Jbel Tichoukt a subi de profondes mutations socio-spatiales qui ont engendré de nouvelles formes d'occupation de l'espace et de son utilisation. L'organisation ancienne de l'espace n'avait plus de place face à la nouvelle réalité de la pénétration de la colonisation française qui provoqua une coupure entre les pasteurs et leurs terroirs de parcours et créa une perturbation des axes de parcours et une régression remarquable de la mobilité des troupeaux. La disparition progressive du libre mouvement de transhumance et la tendance vers la sédentarisation après l'indépendance ont entraîné une dynamique évolutive de la mise en culture et de la privatisation des terres, ainsi que de fortes mutations du système d'élevage et de production qui ont changé vers un mode agrosylvopastoral très tributaires des espaces forestiers limitrophes.

Références bibliographiques :

- **Auclair L. 1999.** De part et d'autre de la Méditerranée, la forêt. In : Verdeaux François (éd.). La forêt-monde en question : recomposition du rapport des sociétés à la forêt dans les pays du Sud. Autre part, (9), 53-62. ISBN 2-87678-475-0.
- **Azami Hassani, A. 2020.** Dynamique du milieu forestier et pré-forestier de Jbel Tichoukt et gestion durable des ressources naturelles (Moyen Atlas central). Thèse de doctorat en géographie. FLSH Dhar ELMahraz, FES, MAROC, 421p et carte géosystémique en couleur à grande échelle (1/50000) Hors-texte.
- **Bakkari H. 2009.** Dynamiques institutionnelles des systèmes d'irrigation communautaire au Moyen Atlas (Maroc) :de la communauté à l'association des irriguants ?. Thèse de la Fac des sciences économiques, sociales et politiques. Univ de Louvain, 312p.
- **Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification. 1996.** Etude d'aménagement de la forêt de Guigou. Vol,1/2.
- **Jennan L. 1986.** Mutations récentes des compagnes du moyen Atlas et de ses bordures. Méditer. Aix en Provence, 4, pp :49-62.
- **Labhar M. 1998.** Les milieux forestiers et pré-forestiers du Moyen Atlas Central Nord Occidental : approches géographique, phytoécologique et

dynamique. Thèse d'Etat en sciences géographiques ; ULB, 404 p et 4 cartes en couleurs Hors-texte, Belgique.

- **Quarro M. 2010.** Etude pastorale : commune rurale de Skoura. Projet GIFMA, rapport de 100 pages.
- **Tag B. 1996.** Les potentialités de développement du Moyen Atlas Oriental et leur appréciation par les secteurs locaux. Revue de géographie ALPINE, n°4, pp : 51-60.
- **أنور مصطفى، 2012:** المقاومة المسلحة والحركة الوطنية في الأطلس المتوسط ما بين سنتي 1911 و1956 (قبائل آيت يوسي وآيت سغروشن ومرموشة). الطبعة لأولى، منشورات المندوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير، دار أبي رقراق للطباعة والنشر، الرباط